



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 18 novembre 2025

La CRE (Commission de Régulation de l'Energie) déclare Ohm Énergie en "Conformité complète" à ses lignes directrices et lui attribue le plus haut niveau, symbole de son engagement de transparence envers ses clients

*En juillet 2024, la Commission de régulation de l'énergie ([CRE](#)) avait publié ses 13 lignes directrices, pour le renforcement de la protection des consommateurs de gaz naturel et d'électricité. Depuis maintenant un an, Ohm Énergie a choisi d'adhérer à ces lignes directrices, contribuant ainsi à l'amélioration de la transparence des offres et à une meilleure qualité d'information pour les consommateurs. Ces règles sont imposées aux 83 fournisseurs d'énergie qui y ont souscrit volontairement. Un an après leur mise en place, la CRE a procédé au contrôle de l'ensemble des acteurs concernés et rendu son 1er bilan : **Ohm Énergie est déclarée en "conformité complète"**, sur les mesures 1 à 6, soit le plus haut niveau de conformité, prévu par le régulateur. Une reconnaissance qui vient conforter la relation de confiance nouée par Ohm Énergie avec plus de 300.000 clients, à travers la France.*

Des lignes directrices pour plus de clarté et de protection des consommateurs

En juillet 2024, face à la complexité accrue des offres, la CRE avait publié 13 lignes directrices destinées à encadrer les pratiques commerciales des fournisseurs.

Objectif : renforcer la transparence et la comparabilité des offres, tout en permettant aux consommateurs de mieux gérer leur budget et d'anticiper les évolutions tarifaires.

Ces mesures portent sur la phase de souscription, la présentation des offres, la clarté des prix et la visibilité de leur évolution. Elles imposent également une meilleure information précontractuelle : estimation de facture avant signature, fiches descriptives harmonisées, et obligation d'un conseil tarifaire personnalisé.

A l'époque, 24 fournisseurs nationaux, parmi lesquels Ohm Énergie, et plus de 50 fournisseurs locaux, représentant plus de 99% des consommateurs résidentiels avaient donné leur accord, pour se conformer aux nouvelles règles. En revanche, 8 fournisseurs avaient refusé de s'y engager.

Ohm Énergie, reconnu en « conformité complète » par la CRE

Comme tous les autres fournisseurs concernés, Ohm Énergie a fait l'objet d'un contrôle approfondi de la part des services du régulateur, chargés de vérifier la conformité de son activité aux mesures directrices. Dans le cadre de cet audit, Ohm Énergie a fourni à la CRE l'ensemble des éléments demandés pour évaluer sa conformité le 30 juin 2025.

Le 16 octobre 2025, la Commission a rendu son avis : le fournisseur Ohm Énergie est reconnu en « **conformité complète** » s'agissant des mesures concernées par ce contrôle. Cette reconnaissance par une autorité indépendante constitue un gage de sérieux et vient récompenser les efforts continus d'Ohm Énergie, en faveur de la transparence et de la qualité de service qu'elle assure à ses clients.

Parmi les 28 acteurs nationaux actifs sur le segment résidentiel, **Ohm Energie fait donc partie des 12 fournisseurs qui respectent complètement leurs engagements envers la CRE**. Parmi les 8 autres fournisseurs contrôlés par le Régulateur : 5 acteurs respectent "majoritairement" les lignes directrices selon la CRE qui relève, les concernant, que "des écarts mineurs subsistent pour une ou deux mesures" ; 2 fournisseurs respectent "partiellement" et un fournisseur "ne les respecte pas du tout". Rappelons enfin que 8 fournisseurs nationaux actifs sur le segment résidentiel avaient quant à eux décidé de ne pas s'engager à respecter les lignes directrices.

Rappel des 4 niveaux de conformité établis par la CRE :

Conformité complète	Les six mesures sont complètement respectées
Conformité avancée	Les six mesures sont globalement bien respectées, mais un nombre limité d'écarts mineurs subsistent
Conformité intermédiaire	Les six mesures sont majoritairement bien respectées mais0 plusieurs non-conformités subsistent
Non conforme	Les six mesures ne sont majoritairement pas respectées, potentiellement car le fournisseur n'a transmis aucun justificatif

Ohm Énergie se voit donc attribuer **le plus haut niveau de reconnaissance pour la conformité de ses pratiques commerciales** aux règles exigeantes élaborées par la CRE, l'année dernière.

La satisfaction et la confiance des clients au centre du projet d'Ohm Énergie

Cette conformité complète implique que les clients d'Ohm Énergie bénéficient dès la souscription du contrat : de la présentation systématique d'une estimation de leur consommation, de la mise à disposition d'une fiche résumant l'offre et d'une visibilité sur les conditions d'évolution du prix, avant la souscription.

Ohm Énergie se distingue déjà par ses résultats en matière de satisfaction client. Sur la plateforme référente et indépendante TRUSTPILOT, l'opérateur affiche une **note moyenne de 4,6 sur 5**, basée sur **près de 8200 avis**, dont 76% attribuent la note maximale de 5 étoiles et 12% une note supérieure ou égale à 4 sur 5, ce qui positionne Ohm Énergie dans la catégorie « Excellent » sur la plateforme.



François Joubert, Directeur Général d'Ohm Énergie déclare : « Nous sommes ravis d'avoir été reconnus en conformité totale par la CRE, dans le cadre de ce premier contrôle. Ce bilan confirme

notre effort de transparence et les engagements que nous prenons chaque jour pour offrir à nos clients des offres claires et proches de leurs réalités ».

À propos d'Ohm Énergie :

Fournisseur alternatif d'énergie créé en 2018, Ohm Énergie se donne pour mission de réconcilier économies et écologie en proposant à ses clients particuliers et professionnels une énergie d'origine renouvelable et des offres d'électricité et de gaz parmi les plus compétitives du marché. Ohm Énergie affirme ainsi son engagement résolu en faveur des prix bas et de la défense du pouvoir d'achat des clients, et en faveur de la transition énergétique, des ENR et d'une consommation raisonnée de l'énergie. L'entreprise soutient les producteurs indépendants d'énergie verte pour proposer une électricité issue d'installations récentes en France et en Europe (éolien, solaire ou biomasse), Garanties d'Origine à l'appui.

CONTACTS PRESSE OHM ÉNERGIE :

Vincent Rocenovic
06 95 33 79 11

vincent.r@tmarkoagency.com

Ondine Murat
06 45 27 01 57
ondine.m@tmarkoagency.com